

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 mai 2013

POINT VII.3-1^e alinéa :
Rapport des travaux du CEVU du 6 mai 2013 : compte-rendu de la commission de la pédagogie du 30 avril 2013 : les Unités d'Enseignement transversales à l'uB : bilan et projet d'ouverture pour l'année 2013-2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CEVU du 6 mai 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : le bilan et projet d'ouverture pour l'année 2013-2014 des Unités d'Enseignement transversales à l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 17 mai 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J: Compte-rendu de la commission de la pédagogie du 30 avril 2013

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 17 mai 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 21 mai 2013

Relevé des avis de la séance du mardi 30 avril 2013

Ouverture de la séance à 8 heures 30.

1. Points d'actualités – informations générales

Grégory WEGMANN donne des précisions sur deux dossiers :

- le calendrier universitaire : les composantes ont transmis leurs calendriers et une première partie sera présentée en CEVU le 6 mai 2013. Une rentrée solennelle sera organisée le 9 septembre prochain, avec au cours de la semaine diverses animations.

- dans un récent courriel adressé à l'ensemble de la communauté universitaire, Alain BONNIN a évoqué la situation financière et la stratégie d'investissements de l'uB. Les principaux marqueurs d'équilibre financier de l'uB restent favorables et marquent une évolution positive, avec notamment un fonds de roulement qui s'élève à 42 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette situation autorise l'uB à programmer l'ouverture de cinq grands Programmes pluriannuels d'investissements (PPI) portant sur : de nouvelles infrastructures sportives au service des étudiants et des personnels; la rénovation des travaux pratiques; le financement de projets innovants des composantes ; la maintenance des infrastructures des sites territoriaux et le développement et la modernisation des infrastructures numériques. Un programme d'investissement sera proposé au conseil d'administration, à hauteur de 3 M€, permettant d'augmenter le PPI "infrastructures numériques" de 1 M€, et les 4 autres PPI de 500 000 €. Ce dispositif sera complété au budget 2014 par l'ouverture de nouveaux PPI sur deux thèmes essentiels : les infrastructures scientifiques et les plateformes ; la rénovation du bâtiment droit-lettres où travaillent près de la moitié des étudiants. Un investissement de l'ordre de 3 M€ en trois ans sera proposé.

Anne BARNABE demande si un nouveau Directeur de l'IUT Dijon-Auxerre a été élu. Grégory WEGMANN répond qu'il n'a pas d'information officielle et que le cas échéant, cela doit être acté en CA.

Lionel CROGNIER souhaite que la question de l'accessibilité des parkings sur le campus soit abordée. Il constate des incivilités et la fermeture récente du parking de l'ESIREM a entraîné des difficultés. Anne GIROLLET indique que ces dispositions ont été vues en commission patrimoine et que la police est appelée régulièrement pour faire cesser les incivilités. Plusieurs membres de la CP précisent qu'ils sont quasiment contraints de venir en voiture et qu'ils ne trouvent pas de place. Ce problème est connu et il convient de le voir dans un autre cadre que celui de la CP.

2. Thème de réflexion : les Unités d'Enseignement transversales à l'UB

Grégory WEGMANN présente ce thème de réflexion sur les UE transversales. Le but de la discussion autour de ces UE est de pouvoir dresser un bilan sur les 4 UE existantes et d'envisager la création d'autres UE transversales à l'avenir, liées notamment à l'international (mise en valeur d'une mobilité pour un étudiant) ou à l'entrepreneuriat (déploiement facile avec les « Entrepreneuriales »).

Muriel HENRY, Estelle PAUTET et Jean-François ROULOT (responsables d'UE transversales) sont excusés pour cette CP.

Différents documents ont été transmis aux membres de la CP : des éléments quantitatifs avec le nombre d'inscrits dans les UE, sur plusieurs années et les notes obtenues et des éléments qualitatifs avec les évaluations des responsables de ces UE. Il en ressort que l'UE Sport est la plus sollicitée par les étudiants. Les notes obtenues sont très bonnes, toutes UE confondues.

Un problème majeur de communication et de compréhension de ces UE est pointé, malgré les informations disponibles dans les composantes et sur le site internet UB. La question de l'accessibilité à ces UE pour les sites territoriaux reste entière. Anne GIROLLET, Vice-Présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux, est présente en CP pour aborder cette question. Pierre ANCET, Vice-Président délégué aux politiques culturelles, est présent et pourra revenir sur l'UE Culture qu'il anime, en collaboration avec Peggy CAMUS de l'Atheneum.

Grégory WEGMANN invite Bernard BROYE, Président du comité de pilotage des **Entrepreneuriales** en Bourgogne, à présenter le dispositif aux membres de la CP afin que puisse être envisagée l'ouverture d'une UE transversale relative à cette action innovante.

Un dépliant très détaillé, contenant un descriptif du programme d'entraînement gratuit à la création d'entreprise (ouvert à tout étudiant bourguignon de niveau Bac + 2), est distribué aux membres de la CP. Cela permet de comprendre les objectifs et les modalités de déroulement du programme sur une année.

Le programme Les Entrepreneuriales (créé en 2010) est un dispositif de formation pratique, basé sur la pédagogie «learning by doing ». Il favorise la pluridisciplinarité des compétences, l'autonomie des apprenants et ceci dans un cadre professionnel abouti et innovant. Pendant 5 mois (de novembre à mars), l'équipe d'étudiants se met en situation de porteur de projet et confronte le concept produit-service – process au marché. Elle bénéficie de plusieurs référents (parrains, coach..) et d'outils (soirées « Tools » =outils) permettant un guidage et un conseil adapté pour le projet de création d'entreprise. Au total, le programme a été évalué à 200 heures d'apprentissage pour une équipe. A la fin du programme, chaque équipe remet un dossier de création d'entreprise et présente son Business Plan et son Business Model. Les équipes sont ensuite évaluées à l'écrit et à l'oral par des professionnels. Une soirée officielle clôture le dispositif. Des récompenses sont remises aux étudiants et des projets sont mis en valeur grâce à des catégories de prix.

23 équipes de 4 étudiants (issus de différents établissements d'enseignement supérieurs bourguignons) ont participé aux Entrepreneuriales pour l'année 2012-2013.

Il y a un correspondant enseignant dans chaque composante de l'uB, permettant ainsi de relayer les informations. Grégory WEGMANN précise que l'équipe des Entrepreneuriales est très disponible et gère très bien le process. La difficulté est liée à la motivation des étudiants pour participer à ce dispositif. En créant une UE transversale, cela permettra une mise en valeur du travail réalisé, avec l'attribution de 5 crédits ECTS.

Plusieurs enseignants membres de la CP s'interrogent sur la possibilité et la pertinence d'intégrer ce dispositif dans la maquette de leur diplôme car pour certains, cela cadre parfaitement avec leurs modules d'enseignement. Grégory WEGMANN précise qu'il faut demander une modification de maquette le cas échéant. Cela signifie cependant que l'étudiant n'a plus le choix de participer ou non si cela est intégré obligatoirement au cursus. Il faut que cela cadre avec la formation. Le temps « réel » consacré à ce dispositif est d'environ 40 heures (25h pour les soirées « outils » et 10 à 15h de réunion).

Le point fort soulevé par plusieurs membres de la CP et confirmé par M.BROYE est l'apport personnel et professionnel des Entrepreneuriales pour des étudiants venant d'horizons très divers (mixité d'âge, pluridisciplinarité). L'ouverture d'esprit est grande et cela peut être vite valorisé dans un CV.

Cette UE ne demanderait pas un grand investissement des enseignants de l'UB. Il s'agira surtout de participer aux jurys et de pouvoir conseiller les équipes le cas échéant.

Le problème de la temporalité de ce dispositif est évoqué car certains étudiants ne sont pas présents de novembre à mars en raison des stages à effectuer.

Grégory WEGMANN remercie Bernard BROYE de sa présentation fort instructive. Bernard BROYE précise qu'il se tient à la disposition des membres de la CP pour échanger ultérieurement sur les Entrepreneuriales.

Pierre ANCET présente ensuite l'**UE Culture**. Une trentaine d'étudiants suit chaque année cette UE.

S'agissant des éléments de satisfaction / insatisfaction :

- pour les étudiants : => découverte de la démarche artistique, découverte de certains aspects de l'art contemporain, ouverture à d'autres moyens d'expression, ouverture à d'autres modes de pensée, rencontre d'étudiants d'autres niveaux et d'autres filières (les retours des étudiants sont très positifs).

- pour les enseignants : => travail en binôme avec un artiste, enrichissement mutuel des démarches de recherche par des interrogations originales, apports de l'expression artistique et de l'interdisciplinarité, intérêt d'une démarche d'enseignement originale avec les étudiants, travail avec des étudiants de toutes les filières de l'université.

Pour les impacts sur le cursus :

=> l'ouverture d'esprit permise par cette UE, est, aux dires des étudiants, tout à fait exceptionnelle : certains considèrent que cela leur a ouvert de nouvelles perspectives pour leur vie professionnelle et personnelle. Les retours sont généralement excellents, mais ne concernent que les étudiants qui ont réussi à participer à l'ensemble de l'UE (car certains ont tendance à imaginer que la participation est facultative, s'agissant d'une UE transversale). L'ensemble demande beaucoup d'investissement, mais conduit à un très haut niveau de satisfaction (par exemple avec des étudiants volontaires pour rester tout le week-end à travailler à l'Atheneum au-delà des horaires imposés pour terminer leur projet)

Un meilleur relais de la part des enseignants serait tout à fait profitable aux candidatures concernant cette UE. Plus généralement, les étudiants semblent ne pas connaître ou ne pas comprendre le principe des UE transversales, ce qui nuit à leurs vellétés de s'inscrire.

Pierre ANCET revient sur les perspectives d'évolution pour cette UE et la problématique des sites territoriaux

=> Cette UE se déroulant souvent durant les week-ends, elle peut être ouverte à des étudiants venant des sites territoriaux, et peut-être être délocalisée lors d'une de ses sessions.

=> L'évaluation ne peut être faite que sur le mode du contrôle continu plutôt que sur la restitution (obligatoire) en fin d'activité. Car noter la restitution seulement conduirait à privilégier une certaine technicité dans l'exécution alors que le contrôle continu permet d'évaluer l'investissement, l'assiduité, et la progression de l'étudiant pendant la période de l'UE

Le lien avec d'autres activités proposées sur le campus ou en-dehors du campus est extrêmement profitable, cela permet aux étudiants de découvrir d'autres lieux et d'autres activités :

Exemple:

UE culture "Ecriture et lecture" (février 2013 – Laurence Vielle – Pierre Ancet)

Dans le cadre de la résidence d'artiste de Laurence Vielle à La Chartreuse (CHU de Dijon) pendant le festival « itinéraires singuliers », création de Laurence Vielle à l'Atheneum intitulée « qu'est-ce qui te fait vivre ? » ; sensibilisation à la performance contemporaine avec le festival ACTIONS pendant la période de l'UE.

Il faudrait que les thématiques puissent évoluer car cela est souvent en lien avec la musique, le théâtre. Un travail avec un artiste plasticien sera par exemple à envisager.

Nadine WARGNIER s'interroge sur le profil des étudiants suivant cette UE (cursus, UFR, niveau ?). Il y a en effet un grand intérêt à savoir qui suit cette UE afin de déterminer si elle « touche » des étudiants déjà sensibilisés à la culture ou non et s'il s'agit d'étudiants ayant des facilités (et qui donc peuvent dégager du temps pour suivre l'UE).

Des enseignants reviennent sur le problème d'emplois du temps car il convient normalement de « dégager » le jeudi après-midi pour que les étudiants puissent suivre des UE ou faire des activités personnelles. Mais cela n'est souvent pas respecté. Pierre BEDU signale qu'il a en effet rencontré des problèmes d'agendas quand il a suivi l'UE Sport car cela tombait pendant des TD ou TP. Les enseignants sont constructifs et arrangeants mais cela n'est pas satisfaisant. Il est toutefois compliqué d'envisager un cadrage général, chaque composante ayant ses contraintes et le manque de locaux entraîne une distribution des cours sur le maximum des plages horaires.

Il faudrait vraiment insister sur la communication et relancer à chaque semestre (via les réseaux sociaux par exemple...) car une majorité d'étudiants n'est pas au courant que ces UE existent, malgré l'affichage dans les composantes et l'information disponible sur le site internet.

Pour la question du développement sur les sites territoriaux : pour l'UE Sport, il semble que cela soit assez facile au Creusot. Pour Nevers : l'UE culture pourrait peut-être être dupliquée. Il y a un centre d'art contemporain assez proche et l'antenne de l'IUFM peut apporter des ressources. Le recours à la visioconférence doit être étudié.

Grégory WEGMANN conclut les discussions sur les UE transversales en précisant que ce thème pourra revenir dans de prochaines CP afin que la discussion se poursuive et que le dossier évolue. Il invite les membres de la CP à lui transmettre des idées de créations d'autres UE transversales.

Proposition : adoption de la proposition de création d'une nouvelle UE transversale relative aux « Entrepreneuriales » créditée de 5 ECTS, avec engagement d'un déploiement multi-sites de cette UE (1 équipe / site territorial uB minimum)

**Avis
CP**

Favorable à l'unanimité

NB : Pierre ANCET souhaite que le compte rendu de la CP reprenne les modalités d'inscription et de gestion des UE transversales.

Voici copie de ce qui est précisé dans les affiches et diffusé via internet (<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-UE-Transversales,95-.html>)

Les UE transversales (culture, sport, engagement étudiant) sont ouvertes à tous les étudiants pour chaque semestre de chaque parcours de formation des niveaux "licence" et "master". Les UE transversales ne sont toutefois pas proposées aux étudiants inscrits en licences professionnelles. Par ailleurs, l'UE transversale sport n'est pas ouverte aux étudiants de STAPS.

L'UE transversale "comprendre un milieu de travail" s'adresse aux étudiants de L3 exclusivement.

Les UE transversales : un caractère facultatif

- Elles revêtent un caractère facultatif. Elles prennent la forme d'UE « bonus » qui peuvent augmenter la note d'un semestre et se voient attribuer une valeur unique de 5 crédits européens.
- L'UE comprendre un milieu de travail pourra être prise en compte uniquement l'année universitaire suivante et à la condition de poursuivre la scolarité à l'uB dans le cadre d'un cursus licence et/ou Master.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Une seule UE peut être suivie durant un semestre donné.
- Chaque UE ne peut être validée qu'une seule fois sur l'ensemble des 5 années d'études (cursus Licence et cursus Master).
- Pendant une année d'étude, deux UE transversales différentes pourront être suivies (une par semestre).
- Pendant les 5 années d'études (L+M), il sera possible de valider les trois UE transversales en respectant l'inscription à une seule UE transversale par semestre.

EST-IL POSSIBLE D'ANNULER UNE INSCRIPTION À UNE UE TRANSVERSALE ?

Pour toute annulation au cours du semestre, vous devrez en informer par écrit le responsable de l'UE et votre scolarité avant la fin du semestre.

A défaut, vous serez déclaré "défaillant" à l'UE, ce qui empêchera le calcul de la moyenne semestrielle et, ce faisant, la validation du semestre.

COMMENT S'EFFECTUE LA VALIDATION ?

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. Seuls les points supérieurs à la moyenne (>10/20) sont pris en compte pour le calcul de la moyenne semestrielle. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés.

Le coefficient assorti à la note de l'UE correspond au sixième du total des coefficients du semestre. Pour le cas d'un semestre composé d'une majeure coefficient 2 et d'une mineure coefficient 1, le total des coefficients (trois) divisé par six donne un coefficient 0,5 pour une UE transversale.

Il faut souligner que c'est la moyenne du semestre qui permet de valider le semestre et non les crédits ECTS.

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (10/20). Toutefois, en cas de redoublement ou de changement d'orientation, l'étudiant est autorisé à conserver le bénéfice de la note acquise lorsqu'elle est supérieure à 10/20 et que le semestre n'a pas été validé. L'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité de gestion lors des inscriptions pédagogiques. Si le semestre a été validé, la note ne pourra pas être réutilisée même lors d'un changement d'orientation.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement ou d'un changement d'orientation. Il n'est pas organisé de 2ème session pour ces UE transversales sauf cas de force majeure.

COMMENT S'INSCRIRE A UNE UE TRANSVERSALE ?

Si vous choisissez de suivre une UE transversale, vous devez remplir un formulaire d'inscription et le transmettre au responsable de l'UE choisie. Les inscriptions doivent être réalisées, sous réserve d'acceptation du Responsable de l'UE transversale, le plus rapidement possible et en tout état de cause avant les dates limites indiquées en début d'année.

3. Appels à projets :

« Production de ressources numériques multimédias 2013 – seconde vague »

« Equipements pédagogiques 2013 »

A. « Production de ressources numériques multimédias 2013 – seconde vague »

Grégory WEGMANN invite Déborah ARNOLD, Directrice technique de la Passerelle, à présenter cette seconde vague de l'appel à projets. 7 dossiers ont été reçus. Seul le projet n°4 relatif à la promotion de la filière APAS (UFR STAPS) n'est pas retenu car l'objet ne correspond pas à l'appel à projets. Il est précisé que le soutien financier est réparti entre la demande d'équipements (100%) et l'ingénierie et l'intervention de techniciens de la Passerelle (50%). Au total des deux vagues, 75000 euros sont alloués.

Daniel MOREAU souhaite insister sur la pertinence du projet n°4 compte tenu du manque d'informations sur la filière APAS alors que de nombreux établissements médicaux ont besoin de personnels formés. Grégory WEGMANN indique qu'il faudrait qu'il soit rattaché à un autre projet plus global, présenté au titre des PPI par exemple.

Sébastien CHEVALIER demande si certains projets non retenus en vague 1 ont été reportés. Déborah ARNOLD indique que c'est le cas des projets 3 et 7. Sophie DESSEIGNE ajoute que pour le SCD, la question de la méthodologie de la recherche documentaire reste entière, tant qu'elle ne sera pas intégrée dans le cursus (ceci expliquant le projet 7).

Lionel CROGNIER souhaite alerter sur le retard pris à l'UB dans l'utilisation des ressources numériques. Compte tenu du développement des NTIC, il faut veiller à adapter les cours et la pédagogie. Un débat s'engage sur la mise en ligne des cours et l'« interactivité » avec l'étudiant. Suivant les disciplines, cela est plus ou moins envisageable. En tout état de cause, la question de la formation des enseignants à cette nouvelle pédagogie est essentielle.

Daniel MOREAU rappelle qu'en Médecine, les cas cliniques font désormais partie intégrante de la pédagogie. Certaines autres disciplines évoluent aussi vers cette logique d'application pratique des connaissances théoriques.

Proposition : adoption de la répartition des crédits dédiés à l'appel à projets « Production de ressources numériques multimédias 2013 – seconde vague » telle que présentée en séance

Avis
CP
CI

Favorable à l'unanimité

B. « Equipements pédagogiques 2013 »

Grégory WEGMANN excuse Frédéric DEBEAUFORT, qui n'a pu venir aujourd'hui car il est souffrant. Ils ont travaillé ensemble sur le dossier. Comparativement à l'an dernier, l'étude des demandes des composantes a semblé plus simple. Elles ont bien joué le jeu et on retrouve, via les codes couleurs reportés dans le tableau global, une répartition des crédits correspondant aux différentes thématiques et notamment le renouvellement d'équipements obsolètes (60% des crédits), les langues et l'international, les projets inter-composantes ou encore la pluriannualité. Il est proposé de basculer certains projets en PPI et d'en rejeter d'autres en raison notamment d'un montant demandé trop élevé.

Trois documents sont présentés en CP : le tableau récapitulatif des demandes émanant des composantes au titre de l'année 2013 avec le distinguo entre les projets retenus et ceux pour lesquels un refus est proposé, le comparatif 2012-2013 et un classement par rubriques.

Grégory WEGMANN revient sur chaque composante et précise en séance lorsqu'il est proposé des réorientations sur un PPI ou lorsqu'il y avait un problème d'éligibilité du projet à cet appel à projets. Pour les demandes en 2013 comparables à celles de 2012, il n'y a pas de problème. Pour celles dont le delta est très important, des arbitrages sont proposés.

Sont ici repris des éléments pour les composantes pour lesquelles des précisions sont nécessaires :

- UFR SVTE : la demande est nettement plus importante qu'en 2012 (+25% environ). Le projet relatif à l'achat d'un minibus est rejeté car il faut privilégier la location. Un autre projet est basculé en PPI.

Daniel MOREAU souhaite intervenir car en tant que Directeur du centre de zootechnie, il n'a pas été consulté sur certains projets de l'UFR SVTE qui concernent les animaux (appareillages mesure tension artérielle, enceintes d'élevages équipées). Or des demandes de financement ont été

adressées à la Région par le centre de zootechnie. Il ne faudrait pas que des démarches contradictoires soient menées par l'UB. Grégory WEGMANN précise qu'il prendra contact avec l'UFR pour éclaircir ce point

- SCD : la demande du SCD porte sur 115723 euros. L'an dernier ce service n'avait pas participé à l'appel à projets. Il n'est pas possible de donner suite à l'ensemble des demandes. Seules les demandes relatives aux PC, écrans interactifs, vidéoprojecteurs et serrurerie son validées (23000 euros). Grégory WEGMANN précise que les autres demandes liées à la mise en place de cloisons phoniques (20 places au total), pour plus de 90000 euros ne seraient pas retenues pour cet appel à projet. Sophie DESSEIGNE rappelle que le SCD n'a pas les moyens d'investir et que sa demande doit pouvoir être rebasculée en PPI. Ce projet vise à apporter un confort de travail aux étudiants qui cherchent en vain des espaces de travail collectifs ou individuels, avec des ressources documentaires à proximité (en dehors de tout « bachotage »). On ne peut envisager de laisser le SCD sans investissement. Maëlle FROIDUROT, étudiante en Médecine, insiste sur la nécessité d'avoir des espaces de travail insonorisés en période de révisions, afin de pouvoir se concentrer efficacement.

Grégory WEGMANN précise que l'étude en CP permet de mettre en lumière les points de tension, en vue de réajuster pour le CEVU. Il reverra le dossier du SCD avec d'autres Vice-Présidents. Il rappelle cependant que des équipements sont en lien avec les installations techniques et que la perspective d'un Learning center ne doit pas être oubliée.

- IUT Dijon-Auxerre : la demande est importante (delta de 90000€ entre 2012 et 2013) et il n'est pas possible de donner suite à toutes les demandes. La « barre » est arrêtée à 148496 €.

Grégory WEGMANN revient sur le tableau comparatif 2012-2013 pour évoquer les vidéoprojecteurs. 26 équipements de ce type sont demandés, représentant 84806€, soit 8,5% du budget global 2013. Il faut voir comment ce dossier peut être optimisé.

Luc IMHOFF demande si un appel d'offres doit être lancé pour les vidéoprojecteurs car il n'y a qu'un distributeur pour l'instant. Cela coûte extrêmement cher.

Liliane PELLECUER souhaite des précisions sur le calcul et la pluriannualité. Grégory WEGMANN précise que les demandes sont en effet mises en « mémoire » d'une année sur l'autre afin d'ajuster au mieux d'une année sur l'autre la répartition des crédits.

Proposition : adoption de la répartition des crédits dédiés à l'appel à projets « équipements pédagogiques 2013 » telle que présentée en séance, avec deux réserves :

- *pour l'UFR SVTE : deux demandes sont à revoir suite aux observations de Daniel MOREAU, Directeur du centre de zootechnie. Le Directeur de l'UFR sera sollicité avant le CEVU*

- *pour le SCD : demande d'éclaircissements sur les possibilités de financement des cloisons phoniques (20 places) qui ne sont à ce stade pas retenus au titre des équipements pédagogiques 2013*

Avis
CP
CI

Favorable à l'unanimité

4. Présentation du cadre général des Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier et second degrés.

Modalités de gestion de l'année transitoire des Masters 2 Métiers de l'Enseignement et modifications des maquettes (suite des travaux menés sur le Master 1 cette année)

A. Cadrage général des maquettes MEEF

Grégory WEGMANN invite Marie-Geneviève GERRER et Sophie GENELOT, Directrice de l'IUFM, à présenter ce dossier. Il est précisé que ce cadrage général reprend les principes arrêtés au niveau national. Le calendrier est très contraint et il est demandé que les membres de la CP puissent se prononcer sur le dossier malgré son caractère très général car cela permettra aux équipes de travailler sur le maquetage des diplômes, qui doit être remonté au Ministère pour le 23 mai 2013. Pascal GRISONI indique que le Master MEEF se décline en trois mentions : MEEF-PE (Professeurs des écoles), MEEF-CPE (Conseiller Principal d'Education) et MEEF-PLC/PLP (Professeurs Lycée-Colège et Professeurs Lycée professionnel).

La possibilité d'ouvrir une quatrième mention, « pratique et ingénierie de la formation », sera étudiée et annoncée le cas échéant dans le projet qui sera déposé au Ministère.

Les principes qui ont guidé la réflexion ont été déterminés par différents textes du ministère qui spécifient en particulier qu'il s'agit d'assurer :

- l'intégration d'une culture commune à tout formateur de l'éducation nationale ;
- l'acquisition progressive de compétences professionnelles (discipline, didactique et scientifique) et de compétences liées au contexte d'exercice du métier ;
- l'organisation là encore progressive de stages avec une démarche d'alternance.

Les maquettes doivent donc intégrer de multiples aspects et concilier les exigences d'un concours à celles d'un master professionnel : stage, acquisition de compétences professionnelles, didactiques, disciplinaires, initiation à la recherche et préparation d'un concours.

Ces maquettes n'ont pas à ce jour un caractère définitif. Elles présentent les grands équilibres et donnent un cadre mais une certaine souplesse pour s'adapter aux exigences du concours lorsqu'elles seront connues, sera nécessaire : par exemple, pour le master MEEF-PLC/PLP, les 24 heures de langue pourront passer d'un semestre à l'autre ou être réparties sur les deux années de master, les heures de recherche UFR pourront éventuellement être réparties également sur le S3 et le S4, ou encore un maximum de 6 heures de discipline passer d'une année à l'autre. Mais le cadre général devra être respecté.

Le nombre de semaines en master 1 est de 35, avec une fin des cours mi-juin, qui se répartissent entre 28 semaines de formation, une semaine d'évaluation, deux semaines de concours et près de 4 semaines de stages. Ceci donne un volume de formation disponible entre 500 et 600 heures.

Pour le master 2, le nombre de semaines est de 35, dont 33 semaines de formation, 2 semaines d'évaluation et un service à mi-temps (sur 3 jours) en établissement scolaire. Ceci établit le volume de formation disponible à environ 330 heures.

Pour les masters qui ont besoin d'un volume d'heures important, un module disciplinaire optionnel de 24 heures pourra être introduit, le temps que les épreuves de concours soient stabilisées et que la formation au métier d'enseignant soit introduite au niveau licence.

Les maquettes du master MEEF-PLC/PLP, comme le recommandaient les propositions du Comité de Suivi du Master, du 14 février 2013, sont organisées avec une double entrée : par UE et par 5 blocs (disciplinaire, didactique, exercice du métier, recherche et mises et mises en situation professionnelle) avec un nombre d'ECTS lui aussi prédéfini.

Les projets de maquette sont diffusés en séance, avec une vue sur les blocs et leur articulation.

Nadine WARGNIER souhaite intervenir sur cette réforme. Elle souligne une perte importante d'heures d'enseignement disciplinaire (170h) pour le MEEF 1^{er} degré ce qui entrainera une perte de polyvalence des futurs professeurs des écoles. C'est très grave selon elle.

Henri VALES souligne le fait que le choix politique national quant à cette réforme a été de positionner le concours en M1 (au lieu du M2) et de mettre l'accent sur la professionnalisation. 2 autres axes de travail ont été suivis : garantir des savoirs de base et prévoir un appui sur la recherche. Les étudiants de M2 MEEF seront à mi-temps dans les établissements scolaires. Le continuum de formation est important.

Sébastien CHEVALIER perçoit cette réforme de manière positive car elle permet d'aborder de manière différente la préparation au concours et la professionnalisation. La compréhension de cette réforme reste cependant compliquée et des précisions sur le dossier sont attendues (quid du porteur de projet ?). La question du déploiement de la Licence Education Formation Enseignement reste posée alors que l'UB était vue comme innovante par le Ministère sur cette question. Le sujet devrait être abordé.

Marie-Geneviève GERRER précise que le dossier des masters MEEF est vu en lien avec le rectorat et que le volet « formation continue » des enseignants n'est pas oublié.

Pascal GRISONI précise qu'il est nécessaire d'ancrer la formation sur le terrain. Le travail mené sur les deux années est très difficile compte tenu des multiples contraintes. Il rappelle qu'il faut repenser la formation continue en aval et qu'en amont il faut accompagner les étudiants se destinant au métier de professeur des écoles et assurer la professionnalisation des étudiants qui exerceront dans le second degré.

Grégory WEGMANN clôt les discussions et précise que le Président doit faire un point sur le dossier ESPE lors du CEVU du 6 mai 2013. La demande d'éclaircissement sur les MEEF a bien été prise en compte. Annie VINTER, qui porte politiquement le dossier ESPE, sera informée de ces échanges.

Proposition : adoption du cadrage général applicable à la rentrée 2013 du master MEEF 1^{er} et 2nd degrés permettant l'élaboration des maquettes pédagogiques, tel que présenté en séance

Avis CP	Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 9 Refus de prendre part au vote : 1
--------------------	---

B. Modalités de gestion des M2 Métiers de l'Enseignement (année 2013-2014)

Grégory WEGMANN rappelle que ces travaux constituent la suite de ceux engagés en décembre dernier pour l'actuel M1. Les changements impactant les deux années, il convient de voir les dispositions transitoires pour l'année 2013-2014 pour que les volumes horaires globaux des maquettes soient respectés. La coordination avec les enseignants a été assurée par Mme GERRER et l'IUFM. Henri VALES présente le tableau récapitulatif pour les masters second degré. Quelques ajustements sont encore à voir pour certaines disciplines mais dans l'ensemble les modalités d'application des modifications ont pu être trouvées sans trop de difficultés. Pascal GRISONI précise que les modifications pour le master 1^{er} degré n'ont pas été transmises à temps pour la CP et le seront pour le CEVU. Elles suivent la même logique que ce qui a été dit pour les masters second degré.

Proposition : adoption des modifications des modalités de contrôle des connaissances pour les Masters 2 Métiers de l'Enseignement au titre de l'année 2013-2014 (année transitoire). Prévoir un vote direct en CEVU pour les modifications relatives au Master 1^{er} degré transmises par l'IUFM.

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

5. Offre de formation - Rentrée 2013

➤ Demande de mise en place d'une orientation active en M1 pour le Master Professionnel « Stratégies de communication internationale » (MASCI) – UFR Langues et Communication

Afin d'éviter les erreurs d'orientation actuellement constatée, un dossier d'avis d'orientation, une lettre de motivation et un CV seront demandés aux étudiants qui souhaiteront suivre un M1 MASCI. L'avis qui sera émis par les enseignants est un avis d'orientation et n'aura pas d'incidence sur l'admission des étudiants. Cette précision est importante car il ne peut exister de sélection en M1

Proposition : adoption de cette orientation active en M1 MASCI, telle que présentée en séance

Avis CP	Favorable, moins 1 abstention
--------------------	--------------------------------------

➤ Calendrier de gestion des pré-inscriptions à l'IUFM en Master 1 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) Premier degré et dans les M2 Masters Métiers de l'enseignement (année transitoire)

Compte tenu de la réforme importante concernant les masters liés aux métiers de l'enseignement, il a été demandé à l'IUFM de faire un point précis sur les modalités d'inscription pour l'année universitaire 2013-2014, afin que le niveau d'information de la communauté universitaire soit le plus juste possible. On notera notamment ces dates pour des inscriptions : * - en M1 : du 2 avril au 24 mai 2013, avec prolongation jusqu'au 7 juin pour les étudiants déjà inscrits à l'IUFM * - en M2 : du 2 avril au 7 juin 2013

Proposition : adoption du calendrier de gestion 2013-2014 établi par l'IUFM pour les pré-inscriptions en Master 1 MEEF et en Master 2 Métiers de l'Enseignement, tel que présenté en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

- Ouverture du recrutement de la Licence professionnelle TAIS (Techniques et activités de l'image et du son) à des contrats de professionnalisation

La LP TAIS sera proposée en contrat de professionnalisation à l'IUT de Chalon-sur-Saône à partir de la rentrée 2013. Le tarif de la formation sera 4163,25€ (soit le taux conventionnel de 9,15€ x 455h)

Il convient de noter que ce dossier n'est pas encore passé devant le Conseil de l'IUT. Il est cependant précisé que dans le dossier d'habilitation de cette formation, l'ouverture à un recrutement pour des contrats de professionnalisation est envisagée.

Compte tenu du fait que le Conseil de l'IUT n'a pas encore vu cette demande, aucun avis n'est demandé aux membres de la CP. Le dossier est reporté à la CP du 10 juin 2013

6. Demandes relatives aux diplômes d'université

Grégory WEGMANN invite Daniel MOREAU à présenter aux membres de la CP les demandes relatives aux diplômes d'université, qui concernent toutes les 3 l'UFR Médecine.

- Demande de création d'un DU « Séquençage haut débit et maladies génétiques » (UFR Médecine)

Le séquençage haut débit fait partie des nouvelles avancées dans le domaine de la biogénétique. L'objectif de ce DU est de former des généticiens, des médecins biologistes en génétique moléculaire, des ingénieurs en génétique et des étudiants post-doctoraux de ces disciplines à l'acquisition de compétences en séquençage haut débit appliqué aux maladies génétiques mendéliennes, dans des technologies de séquençage et approches expérimentales possibles aux outils bioinformatiques utilisés pour le traitement des données brutes, dans l'identification de variations génétiques et l'interprétation des résultats. La formation les familiarisera avec les systèmes Unix/Linux, la ligne de commande et la gestion et l'analyse de données sur un serveur à distance.

Le DU est prévu pour fonctionner avec 24 participants avec un montant de droits pédagogiques de 650€ pour les étudiants et de 1050€ pour les individuels (formation continue) qu'ils soient ou non pris en charge. Les étudiants en Médecine s'intéressent beaucoup à ce DU.

Proposition : adoption de la demande de création du DU « Séquençage haut débit et maladies génétiques », telle que présentée en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

- Demande d'ouverture à Dijon d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Rhumatologie Interventionnelle avec GuidAge RaDioscopique ou Echographique (REGARDE) » UFR Médecine

Il existe une forte demande de formation initiale et continue dans le domaine de l'échographie musculo-squelettique car cet outil est une aide au diagnostic, au suivi et pour le traitement de rhumatismes inflammatoires. L'objectif du DIU est d'apporter une formation pratique à l'échographie musculo-squelettique avec une application à l'échographie interventionnelle en Rhumatologie.

Le DU existe déjà à Grenoble depuis 2010 et les enseignants de Dijon y interviennent. Il s'agit donc de le proposer également à Dijon et à Nancy car les effectifs ont triplé en 3 ans.

Il est ouvert aux rhumatologues, aux médecins du sport, rééducateurs (dont les internes en DES) pour 505€ de frais pédagogiques pour les étudiants et 1260€ pour les participants en formation continue

Proposition : adoption de ce projet d'ouverture à Dijon du DIU «Rhumatologie IntErventionnelle avec GuidAge RaDioscopique ou Echographique (REGARDE)» tel que présenté en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

➤ Demande de modification relative au DU « Infirmier(e) en Santé au Travail » (UFR Médecine)

Cette demande de modification concerne le volume horaire par étudiant pour l'ensemble de la formation. Il est demandé la possibilité de passer à 220 heures incluant un contrôle continu de 20h (5 x 4h) et l'évaluation finale de 8 heures (au lieu de 200 heures précédemment).

Pour l'éventuel ajustement du montant des droits d'inscription et des frais de formation, la question est à voir ultérieurement (cf prochain conseil de l'UFR Médecine).

Proposition : adoption de cette demande de modification du volume horaire pour le DU « Infirmier(e) en Santé au Travail», telle que présentée en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

7. Référentiel commun des Etudes – Rentrée 2013

Grégory WEGMANN indique que compte tenu du retard pris en CP, il convient d'étudier le point le plus sensible du référentiel (AJAC), les autres points sont plus formels et pourront être étudiés lors d'une prochaine CP. Il est précisé que ce référentiel pourra évoluer en cours de contrat afin d'arriver in fine à un référentiel conforme aux attentes respectives.

Lors du groupe de travail du 11 avril 2013, deux propositions ont émergé pour le système AJAC. Il est proposé aux membres de la CP de se prononcer sur ces propositions afin que l'on puisse avancer sur ce point. Les observations communes sont lues en séance

Un débat s'engage entre les membres de la CP. Il apparait, contrairement à ce qui émanait lors du groupe de travail, que la proposition 1 soit celle la plus adaptée aux objectifs recherchés.

Sébastien CHEVALIER souligne le fait que cette proposition semble plus favorable à l'étudiant car il progresse. Le fait qu'une démarche plus constructive de l'étudiant soit requise est très positif car le fait d'être AJAC ne doit pas être automatique. Le blocage en L3 si la L1 n'est pas validée est absolument nécessaire pour éviter de retomber dans les travers de l'ancien système. Maëlle FROIDUROT précise que le fait que la validation des deux tiers du cursus pour avancer soit requise est plus cohérent et équilibré d'un point de vue pédagogique que la référence au semestre.

François BLAIS demande que soit rajoutée la mention « immédiatement supérieure » pour la progression dans le cycle Licence afin qu'il n'existe pas d'ambiguïté. De même, le jury doit bien être qualifié de « souverain ».

Il doit être clairement indiqué que les étudiants devront engager une démarche explicite pour être inscrits en tant qu'AJAC.

Lionel CROGNIER estime que cette proposition doit faire l'objet de simulations préalables afin que l'on soit assuré que cela est faisable. Ce qui est évoqué en séance ne semble pas cohérent et il sera compliqué de revenir en arrière ensuite. Le travail des jurys sera plus compliqué et des décisions défavorables peuvent être prises. Grégory WEGMANN indique son désaccord quant à cette analyse. Il faut en effet avancer sur le dossier et de nombreux scénarii ont déjà été étudiés. Il faut expérimenter et ajuster le cas échéant. Le système présenté permet de garder une logique AJAC mais avec des « verrous » visant à limiter au maximum le risque d'échecs pour les étudiants.

Luc IMHOFF ajoute que les jurys jouent très bien le jeu et dès lors qu'un étudiant peut être encouragé, il l'est.

Liliane PELLECUER s'interroge sur les possibilités techniques de gestion dans APOGEE avec le système des deux tiers des ECTS devant être validés. Le système faisant référence à un semestre validé est beaucoup plus simple à gérer.

Sébastien CHEVALIER rappelle qu'il conviendra de voir avec l'Université de Franche-Comté la problématique des formations cohabilitées car cela semble impossible d'envisager deux systèmes de progression différents pour des formations communes.

Grégory WEGMANN rappelle que les différences culturelles entre les deux universités sont importantes et qu'il faudra voir avec l'UFC comment gérer au mieux ces difficultés d'harmonisation.

Proposition : adoption de la proposition 1 pour le système AJAC, amendée comme suit :

Régime applicable aux étudiants AJAC :

- la poursuite des études en L2 est **possible** pour tout étudiant à qui il manque au maximum 10 ECTS par semestre de L1 (soit 20 ECTS validés au minimum au S1 et 20 ECTS validés au minimum au S2)

- la poursuite des études en L3 est **possible** pour tout étudiant à qui il manque au maximum 10 ECTS par semestre de L2 (soit 20 ECTS validés au minimum au S3 et 20 ECTS validés au minimum au S4)

TRES IMPORTANT : le système AJAC n'est en aucun cas obligatoire.

Les étudiants Ajournés (= qui n'ont pas validé leur année) choisissant de progresser dans le cycle Licence, avec des « dettes » sur les ECTS permettant la validation du semestre et / ou de l'année, **devront demander explicitement le droit d'être inscrit en tant qu'étudiant AJAC en adressant une demande au service de scolarité concerné. Les jurys souverains concernés valideront ou non la demande.** Les étudiants seront obligatoirement informés des conséquences liées à ce statut.

L'UFR de rattachement de l'étudiant s'engage à ce que, dans la mesure du possible, l'ensemble des enseignements obligatoires puisse être suivis par l'étudiant pour les deux semestres engagés en parallèle.

Les fiches filières pourront préciser le cas échéant ces dispositions, en fonction des particularités inhérentes à chaque formation.

AVIS CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

Les élus étudiants sont remerciés en CP pour leurs apports très constructifs sur ce dossier.

8. Conventions

Aline FULON présente les 3 conventions aux membres de la CP.

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (UFR Médecine) et l'Université de Strasbourg (Faculté d'Odontologie) pour l'accueil d'étudiants classés en rang utile à l'issue de la PACES, filière « Odontologie » (chiffre fixé en fonction du numerus clausus Odontologie attribué à l'UFR Médecine Dijon : 8 étudiants accueillis pour un numerus clausus fixé à 30)

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (UFR Médecine) et l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté d'Odontologie) pour l'accueil d'étudiants classés en rang utile à l'issue de la PACES, filière « Odontologie » (chiffre fixé en fonction du numerus clausus Odontologie attribué à l'UFR Médecine Dijon : 10 étudiants accueillis pour un numerus clausus fixé à 30)

Ces deux conventions sont classiques et permettent aux étudiants de Dijon de poursuivre leur cursus « Odontologie » compte tenu de l'absence de cette spécialité à Dijon.

➤ Convention entre l'Université de Bourgogne (associée aux Universités de Franche-Comté, Lorraine et Reims Champagne Ardennes) et la Fédération InterUniversitaire du Téléenseignement de l'Est (FIT-Est) visant notamment à la mise en oeuvre d'une offre cohérente d'enseignement à distance par une répartition concertée des formations proposées (entre 4 universités du Grand Est)

Il est précisé que cette convention a été revue par le service juridique de l'uB. Quelques modifications de forme pourront intervenir mais les principes annoncés dans la convention ne changeront pas.

Proposition : adoption de ces trois conventions, telles que présentées en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

9. Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Le tableau présenté par Grégory WEGMANN concerne plusieurs formations et sont à prendre en compte pour la rentrée 2013. Elles ne posent pas de problème. Il est précisé que certaines demandes arrivées un peu tardivement ou nécessitant un complément d'instruction ne sont pas répertoriées dans le tableau présenté. Elles seront reprises lors de la prochaine CP.

Grégory WEGMANN rappelle qu'il faudra que les futures demandes soient étudiées au plus tard lors de la CP du 10 juin et du CEVU du 26 juin 2013, afin que les fiches filières applicables au 1^{er} septembre 2013 aient été votées par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2013.

Proposition : adoption de ces demandes de MCC, telles que présentées en séance

Avis CP	Favorable à l'unanimité
--------------------	--------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 12 heures 45 et remercie les membres de la CP de leur participation active aux débats.

~~~~~

Le Vice-Président du CEVU

**Validé**

Grégory WEGMANN



Prochain CEVU : 6 mai 2013  
Prochain CA : 15 mai 2013